

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Doubs

Canton : Bavans

Arrondissement : Montbéliard

Nombre de membres :

En exercice : 14

Présents : 9

Absents : 5

Procurations : 3

Votants : 12

Convocation adressée le :

24 avril 2025

Convocation affichée le :

24 avril 2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ÉTOUVANS

Séance du 28 avril 2025

Délibération n°2025-18

Certifiée exécutoire par publication le 29 avril 2025,

Et transmission à la sous-préfecture le 29 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Étouvans, régulièrement convoqué le vingt-quatre avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Xavier BARTOLO, maire.

Présents : M. Xavier BARTOLO (maire), Mme Elodie PERNOT (1^{ère} adjointe), M. Yves GIROLIMETTO (2^{ème} adjoint), M. Hervé CORDIER, Mme Coralie GIRARD, M. Christophe JACQUEY, Mme Sylvia KATANCEVIC, M. Xavier PAITRY, M. Julien PERINET.

Absents excusés : Mme Delphine JAXEL, M. Gary MARINOT (pouvoir à M. Xavier BARTOLO), M. Claude PESSONNEAUX, M. Alexandre ROSSEZ (pouvoir à M. Julien PERINET), Mme Christine VOLLE (pouvoir à M. Yves GIROLIMETTO).

Absent non excusé :

Secrétaire de séance : Mme Coralie GIRARD.

MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRÈS D'UNE AUTRE COLLECTIVITÉ

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la suppression d'un poste d'ATSEM lors de la séance du 13 janvier 2025 ainsi que le maintien en surnombre de l'agent concerné. Il explique au conseil municipal que cet agent a été sollicité par la commune de Dambenois pour effectuer un remplacement en tant qu'ATSEM dans l'école de cette commune.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal la mise à disposition gratuite qui a été effectuée entre le 31 mars et le 18 avril via un ordre de mission. Il explique la demande de la commune de Dambenois pour un nouveau remplacement qui pourrait aller du 5 mai jusqu'à la fin de l'année scolaire, le 4 juillet 2025. Cette nouvelle mise à disposition serait notamment accompagnée d'un remboursement du montant de la rémunération et des charges sociales par la commune de Dambenois au profit de la commune d'Étouvans et nécessite la signature d'une convention de mise à disposition. Monsieur le maire sollicite donc du conseil municipal l'autorisation de signer cette convention.

Monsieur le Maire précise que les dates exactes de la mise à disposition pourront évoluer en fonction du besoin réel exprimé par la commune de Dambenois, tout en étant limitées à la période allant du 5 mai au 4 juillet 2025 inclus.

Monsieur le Maire précise que l'agent concerné est d'accord pour cette mise à disposition.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu le projet de convention de mise à disposition ;

Vu l'accord de Madame Valérie BUSSON ;

Considérant que l'absence de moyens de la commune de Dambenois ne permet pas la prise en charge des tâches à effectuer ;

Considérant la possibilité de recourir ponctuellement à un agent de la commune d'Étouvans dans le cadre d'une mise à disposition ;

Considérant que cette mise à disposition nécessite que l'assemblée délibérante autorise l'autorité territoriale à signer avec la commune de Dambenois la convention de mise à disposition d'un ATSEM principal de 2^{ème} classe de la commune d'Étouvans auprès de la commune de Dambenois ;

Considérant que cette convention doit préciser les conditions de mise à disposition des fonctionnaires intéressés et notamment la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités ;

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer pour l'agent concerné la convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Dambenois

La secrétaire de séance,
Coralie GIRARD

Fait à Étouvans,
le 28 avril 2025
Le Maire,
Xavier BARTOLO

